

Recherche sur l'opinion publique

Présentée à

l'Association canadienne des institutions de santé universitaires

SES Research (Ottawa)

Août 2007



SES Toronto
250, Consumers Road, bur. 401
Toronto (Ontario) M2J 4V6
Tél. : 416 493-1965
Télec. : 416 493-6403

SES Ottawa
56, Sparks Street, 1^{er} étage
Ottawa (Ontario) K1P 5A9
Tél. : 613 234-4666
Télec. : 613 234-4660

SES Halifax
1959, Upper Water Street, bur. 407
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N2
Tél. : 902 420-9523
Télec. : 902 422-2388

SES – Correspondance générale
Succursale postale A
C.P. 5804
Toronto (Ontario) M5W 1P2
Numéro sans frais : 1 888 737-5505

1.0 MÉTHODOLOGIE

Le but d'une recherche sur l'opinion publique est de sonder la population pour connaître ses points de vue de manière raisonnablement précise et juste. SES a été mandaté à cette fin par l'Association canadienne des institutions de santé universitaires.

Au total, 1 001 entrevues ont été menées auprès de Canadiens entre le 28 juillet et le 4 août 2007. Ce sondage téléphonique pancanadien par échantillon aléatoire présente une marge d'erreur de 3,1 points de pourcentage, 19 fois sur 20. L'échantillon aléatoire a été constitué par corrélation de codes postaux et de numéros de téléphone tirés d'une banque de données non exclusive. Des participants potentiels à l'enquête ont ensuite été sélectionnés de manière aléatoire dans l'univers statistique. Toute personne sélectionnée que SES ne parvenait pas à joindre a été contactée à au plus cinq reprises.

Dix pour cent du travail de terrain a fait l'objet d'une surveillance, conformément aux procédures d'assurance de la qualité et d'intégrité des données de SES. La validation et les essais effectués sur des cohortes démographiques clés ont démontré que les échantillons étaient raisonnablement représentatifs. Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

Le présent rapport comprend un résumé ainsi qu'une analyse des résultats de l'enquête. Le projet de recherche a été mené dans le respect des normes de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing et déposé auprès de celle-ci. SES est un membre corporatif Sceau d'or de l'Association.

Nikita James, PARM
SES Research
nnanos@sesresearch.com
613 234-4666, poste 237

2.0 RÉSUMÉ

L'enquête nationale menée par SES Research a révélé qu'une majorité de Canadiens appuieraient une modification de la politique actuelle du gouvernement afin d'accorder aux hôpitaux publics et autres établissements de soins de santé un remboursement intégral de la taxe sur les produits et services (TPS). Voici les principales conclusions de l'enquête.

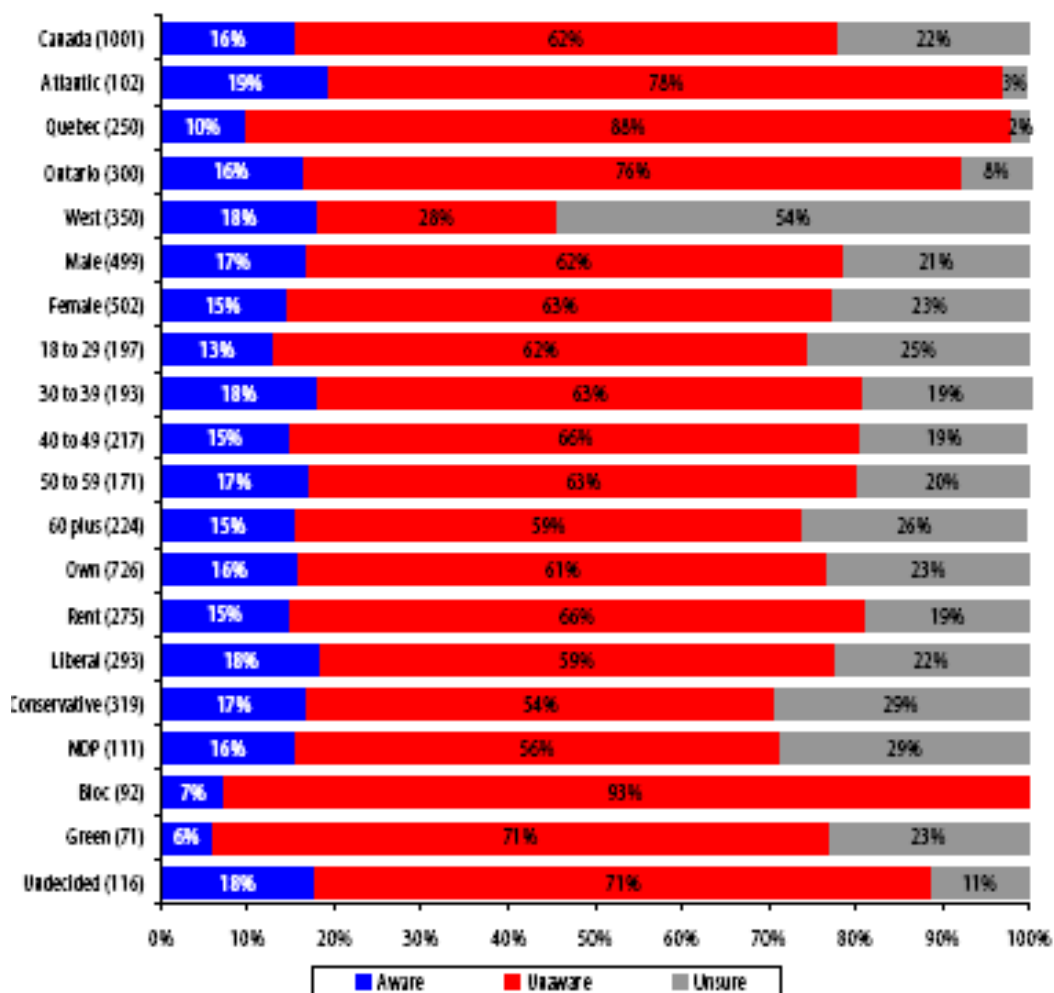
- + Peu de Canadiens connaissent la politique de remboursement de la TPS applicable aux hôpitaux et aux autres établissements de soins de santé. Lorsqu'on leur a demandé s'ils savaient que tous les hôpitaux publics et autres établissements de soins de santé ont droit à un remboursement maximal de 0,83 \$ par dollar payé en TPS sur les produits et services qu'ils se procurent, 16 % des répondants ont dit être au courant de cette politique, tandis que trois répondants sur cinq (62 %) ont dit ne pas être au courant. Les autres étaient indécis.
- + Les répondants se sont dit massivement en faveur d'une modification de la politique de remboursement de la TPS afin de porter à 100 % le taux de remboursement auquel ont droit les hôpitaux et autres établissements de soins de santé. Une majorité de Canadiens croient en effet que les hôpitaux publics et autres établissements de soins de santé devraient obtenir le remboursement intégral du montant déboursé en TPS. Trois répondants sur quatre (74 %) ont dit être d'accord avec une modification de la politique, et 10 %, plutôt d'accord, tandis que moins d'un répondant sur dix (8 %) s'est dit en désaccord (6 %) ou plutôt en désaccord (2 %) avec une telle modification.
- + La majorité des répondants se sont dit en faveur d'une politique de remboursement intégral de la TPS applicable à l'ensemble des établissements de santé publics. Les différentes options qui s'offrent au gouvernement fédéral dans le dossier de la TPS ont été présentées aux répondants, qui devaient indiquer celle qu'ils privilégiaient. Trois répondants sur cinq (57 %) ont dit privilégier un remboursement intégral de la TPS pour tous les établissements de santé publics, tandis que le quart (25 %) ont indiqué être en faveur d'une politique de remboursement intégral applicable uniquement aux hôpitaux. Par ailleurs, un répondant sur dix (11 %) croit que la politique de remboursement de la TPS ne devrait pas être modifiée.
- + Les chefs de partis ou les partis politiques qui militeraient en faveur d'une modification de la politique de remboursement de la TPS seraient perçus sous un jour favorable. En effet, une majorité de répondants (69 %) ont affirmé qu'ils auraient une opinion positive (48 %) ou plutôt positive (21 %) d'un chef de parti ou d'un parti politique qui ferait pression pour que les hôpitaux publics et autres établissements de soins de santé obtiennent un remboursement intégral de la TPS. Un répondant sur cinq (18 %) aurait une opinion neutre du chef ou du parti, tandis que 6 % auraient à son endroit une opinion négative (4 %) ou plutôt négative (2 %).
- + Les répondants se sont dit en faveur de l'adoption d'une politique de remboursement de la TPS similaire à celle en vigueur en Alberta et au Nouveau-Brunswick. En effet, près de neuf répondants sur dix (86 %) se sont dit d'accord (75 %) ou plutôt d'accord (11 %) avec une politique de remboursement qui accorderait aux hôpitaux publics et autres établissements de soins de santé les mêmes privilèges que ceux dont ils jouissent dans ces deux provinces, tandis que moins d'un répondant sur dix (7 %) s'est dit en désaccord (5 %) ou plutôt en désaccord (2 %).
- + Les répondants se sont également dit en faveur d'une politique fiscale pour les hôpitaux similaire à celle applicable aux municipalités canadiennes. En effet, plus de quatre répondants sur cinq (85 %) se sont dit d'accord (70 %) ou plutôt d'accord (15 %) avec l'adoption d'une politique fiscale pour les hôpitaux et les établissements de soins de santé publics similaire à celle dont jouissent les municipalités canadiennes, tandis qu'un répondant sur dix (9 %) s'est dit en désaccord (5 %) ou plutôt en désaccord (4 %) avec cette mesure.

3.0 CONNAISSANCE DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT PARTIEL APPLICABLE AUX ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE SANTÉ

Lorsqu'on leur a demandé s'ils savaient que tous les hôpitaux publics et autres établissements de soins de santé ont droit à un remboursement maximal de 0,83 \$ par dollar payé en TPS sur les produits et services qu'ils se procurent, seuls 16 % des répondants ont dit être au courant de cette politique. Trois répondants sur cinq (62 %) ont dit ignorer l'existence de cette politique, tandis que 22 % étaient indécis. Les provinces de l'Ouest comptent une plus grande proportion d'indécis en comparaison des autres provinces, mais dans celles-ci, les répondants sont plus susceptibles de déclarer qu'ils ignorent l'existence de cette politique.

Comme vous le savez peut-être, un grand nombre d'organisations et d'entreprises ont droit à un remboursement intégral (100 %) du montant qu'elles versent en TPS au gouvernement du Canada. Saviez-vous que les hôpitaux publics et autres établissements de soins de santé (établissements de soins de longue durée, maisons de soins infirmiers, maisons de réadaptation) sont admissibles à un remboursement maximal de 0,83 \$ par dollar payé en TPS sur les produits et services qu'ils se procurent?

(Source : SES Research, août 2007)

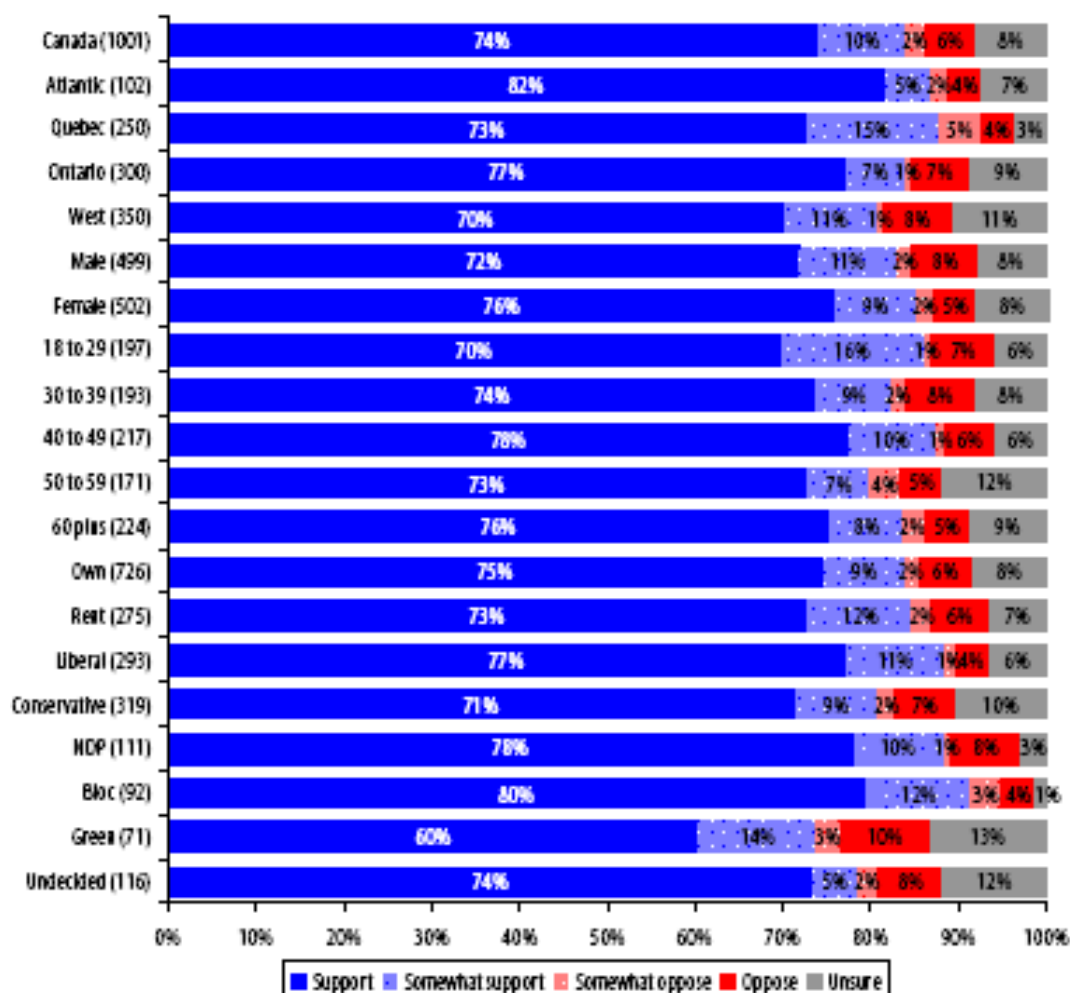


4.0 APPUI OU OPPOSITION À UN REMBOURSEMENT INTÉGRAL DE LA TPS POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE SANTÉ

Une majorité de répondants croient que les hôpitaux publics et autres établissements de soins de santé devraient obtenir le remboursement intégral du montant qu'ils versent en TPS. En effet, trois répondants sur quatre (74 %) ont dit être d'accord avec une modification de la politique, et 10 %, plutôt d'accord, tandis que moins d'un répondant sur 10 (8 %) s'est dit en désaccord (6 %) ou plutôt en désaccord (2 %) avec une telle modification. Enfin, 8 % étaient indécis.

Êtes-vous d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou en désaccord avec une modification de la politique de remboursement de la TPS pour permettre aux hôpitaux publics et autres établissements de soins de santé (établissements de soins de longue durée, maisons de repos, maisons de réadaptation) de réclamer intégralement le montant qu'ils paient en TPS sur les produits et services qu'ils se procurent?

(Source : SES Research, août 2007)



5.0 TROIS OPTIONS POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

Les différentes options qui s'offrent au gouvernement fédéral dans le dossier de la TPS ont été présentées aux répondants, qui devaient indiquer celle qu'ils privilégiaient. Trois répondants sur cinq (57 %) ont dit privilégier un remboursement intégral de la TPS pour tous les établissements de santé publique, tandis que le quart (25 %) ont indiqué être en faveur d'une politique de remboursement intégral applicable uniquement aux hôpitaux. Un répondant sur dix (11 %) croit que la politique de remboursement de la TPS ne devrait pas être modifiée, tandis que 7 % étaient indécis.

Je vais vous faire la lecture des trois options qui s'offrent au gouvernement du Canada en ce qui a trait au remboursement de la TPS. J'aimerais que vous m'indiquiez celle que vous privilégiez :

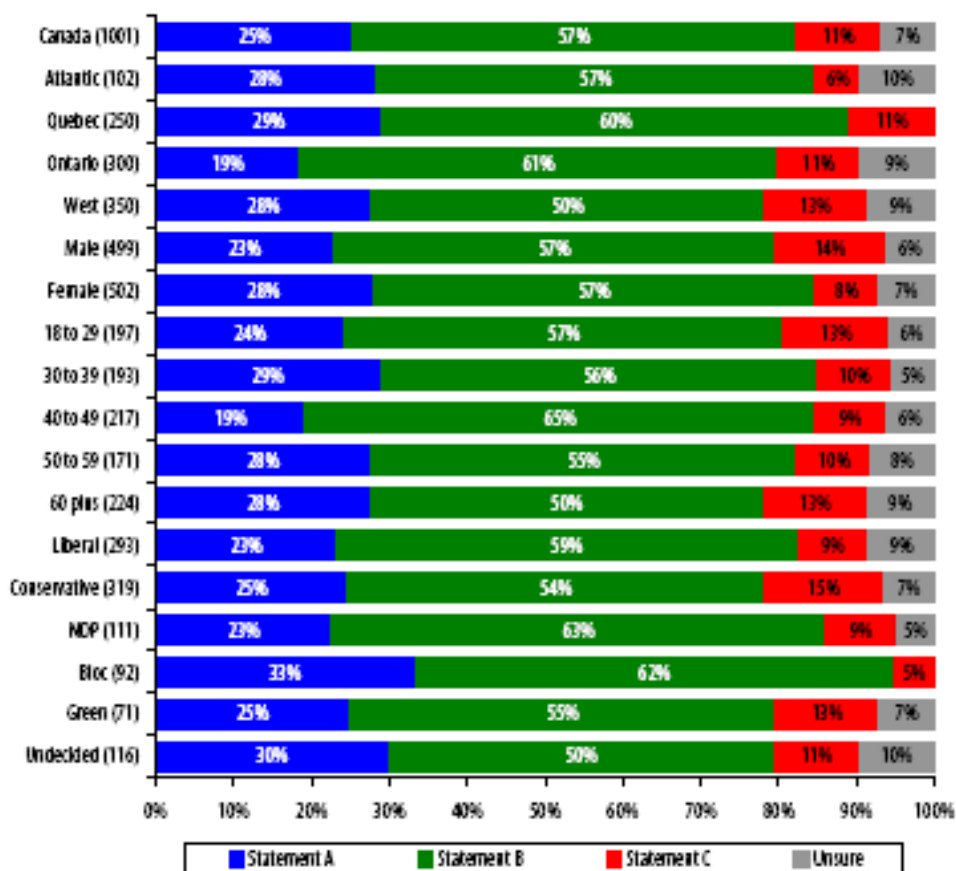
[Lire les options en alternance]

Option A – Seuls les hôpitaux publics devraient avoir droit à un remboursement intégral de la TPS.

Option B – Les hôpitaux publics et autres établissements de soins de santé devraient avoir droit à un remboursement intégral de la TPS.

Option C – La politique actuelle de remboursement de la TPS devrait demeurer inchangée. Les hôpitaux publics et autres établissements de soins de santé devraient continuer de recevoir un remboursement maximal de 0,83 \$ par dollar payé en TPS.

(Source : SES Research, août 2007)

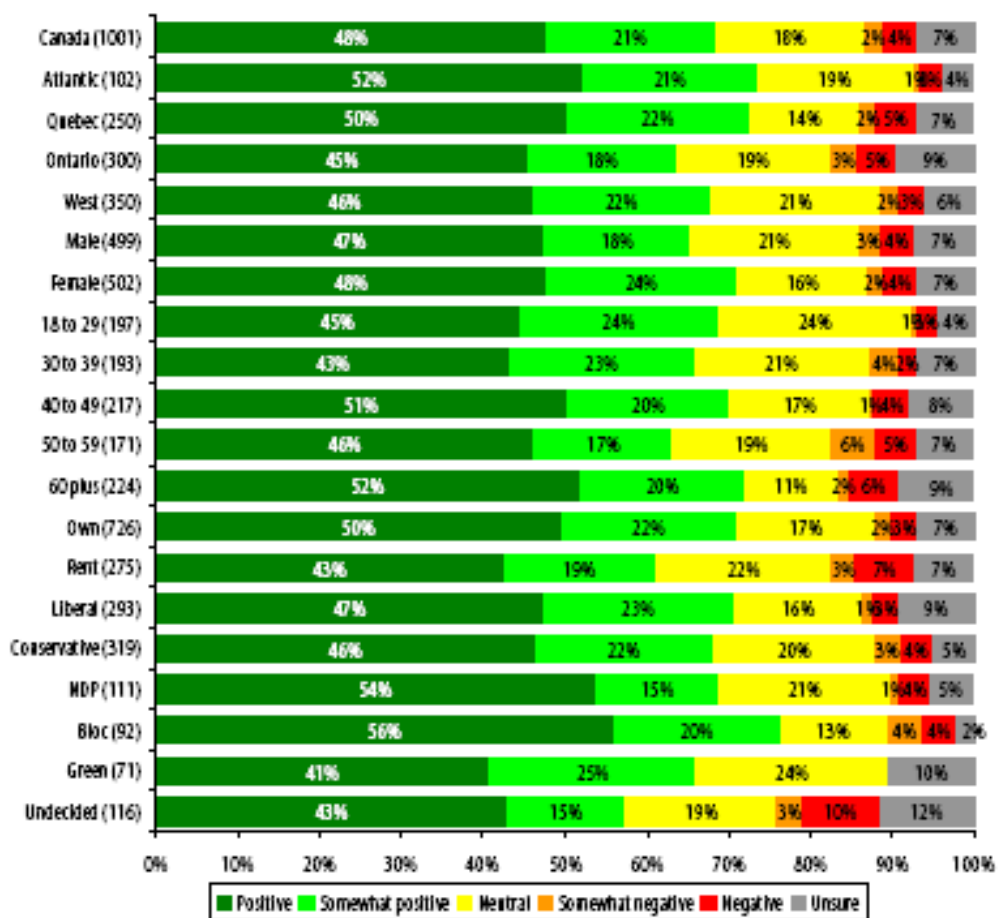


6.0 PERCEPTION DES CHEFS DE PARTIS ET DES PARTIS POLITIQUES EN FAVEUR D'UNE MODIFICATION DE LA POLITIQUE

Une majorité de répondants (69 %) ont affirmé qu'ils auraient une opinion positive (48 %) ou relativement positive (21 %) d'un chef de parti ou d'un parti politique qui ferait pression pour que les hôpitaux publics et autres établissements de soins de santé obtiennent le remboursement intégral de la TPS qu'ils versent. Un répondant sur cinq (18 %) aurait une opinion neutre du chef ou du parti, tandis que 6 % en auraient une opinion négative (4 %) ou relativement négative (2 %). Les indécis représentaient 7 % des répondants.

Si un chef de parti ou un parti politique faisait pression pour que les hôpitaux publics et autres établissements de soins de santé obtiennent le remboursement intégral de la TPS qu'ils versent, auriez-vous une opinion positive, relativement positive, neutre, relativement négative ou négative de ce chef ou de ce parti politique?

(Source : SES Research, août 2007)

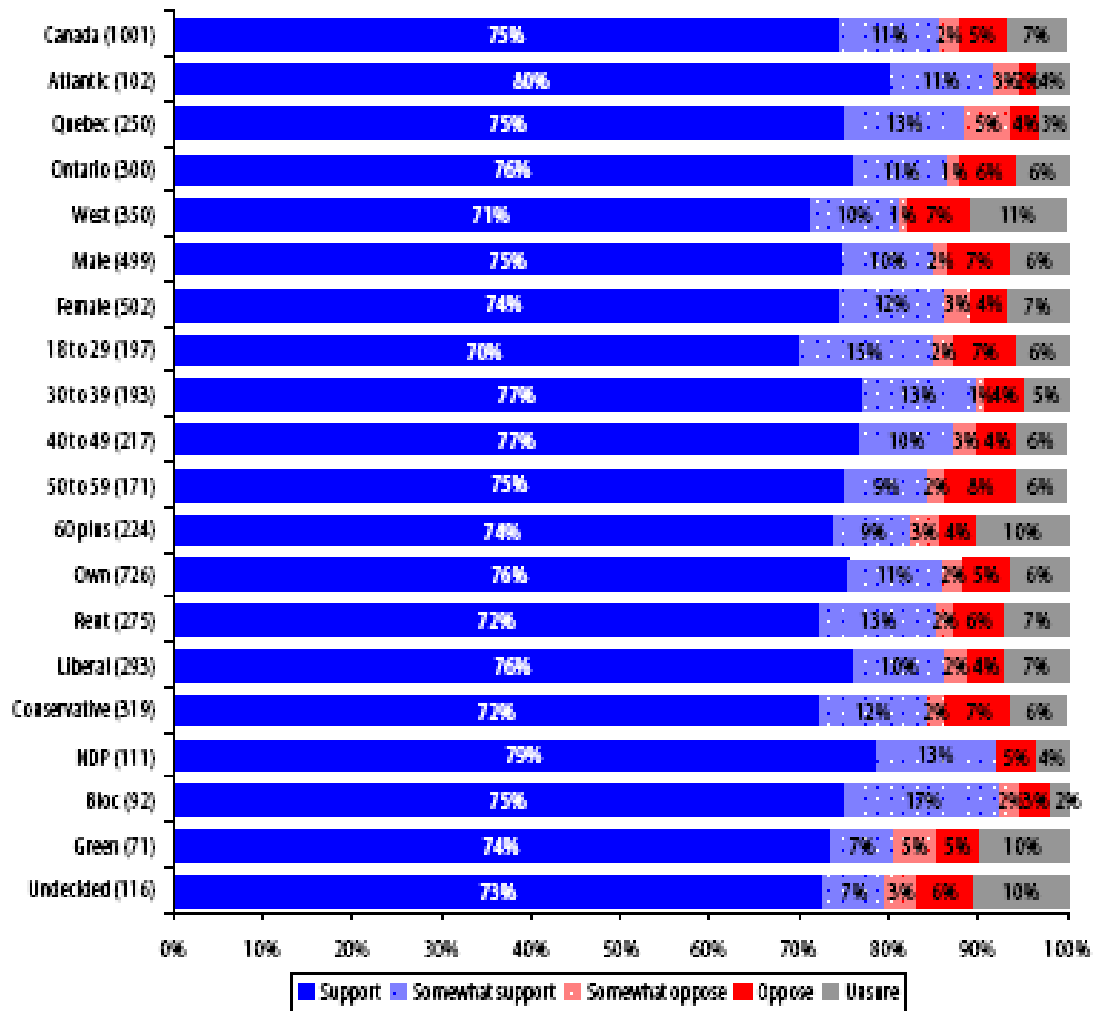


7.0 APPUI OU OPPOSITION À UN MODÈLE DE REMBOURSEMENT SIMILAIRE À CELUI EN VIGUEUR EN ALBERTA ET AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Près de neuf répondants sur dix (86 %) se sont dit d'accord (75 %) ou plutôt d'accord (11 %) avec une politique de remboursement qui donnerait aux hôpitaux publics et aux établissements de soins de santé les mêmes privilèges que ceux dont ils jouissent en Alberta et au Nouveau-Brunswick, tandis que moins d'un répondant sur dix (7 %) s'est dit en désaccord (5 %) ou plutôt en désaccord (2 %). Les indécis représentaient 7 % des répondants.

À l'heure actuelle, aucun des hôpitaux publics ou établissements de soins de santé de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick ne paie de TPS, contrairement à ceux situés dans les autres provinces canadiennes. Êtes-vous d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou en désaccord avec une politique de remboursement qui donnerait aux hôpitaux publics et aux établissements de soins de santé les mêmes privilèges que ceux dont ils jouissent en Alberta et au Nouveau-Brunswick?

(Source : SES Research, août 2007)



8.0 APPUI OU OPPOSITION À UN REMBOURSEMENT INTÉGRAL DE LA TPS POUR LES HÔPITAUX PUBLICS

Plus de quatre répondants sur cinq (85 %) se sont dit d'accord (70 %) ou plutôt d'accord (15 %) avec l'adoption d'une politique fiscale pour les hôpitaux publics et les établissements de soins de santé similaires à celle des municipalités canadiennes, tandis qu'un répondant sur dix (9 %) s'est dit en désaccord (5 %) ou plutôt en désaccord (4 %) avec cette mesure. Les indécis représentaient 6 % des répondants.

En 2004, le gouvernement du Canada a autorisé les municipalités canadiennes à réclamer intégralement le montant qu'elles versent en TPS. Êtes-vous d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou en désaccord avec l'application de cette politique aux hôpitaux publics et autres établissements de soins de santé au Canada?

(Source : SES Research, août 2007)

